

RAPPORT SUR L'EAU – ANNÉE 2009

COMMUNE DE MANGLIEU



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DU BAS-LIVRADOIS
63590 AUZELLES
TÉL 04 73 72 20 72 – FAX 04 73 72 29 88**

AU FIL DE L'EAU



Le présent rapport a pour objet de présenter la situation du service d'alimentation en eau potable du Syndicat du BAS - LIVRADOIS sur le plan technique et financier après achèvement de l'exercice 2009 qui a couvert la période du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009.

1 - CONSTITUTION DU SYNDICAT :

Les communes d'AUZELLES, BROUSSE, CEILLOUX, DOMAIZE, SAINT DIER D'Auvergne, EGLISENEUVE DES LIARDS, SAINT JEAN DES OLLIERES, SUGERES, MANGLIEU, TOURS SUR MEYMONT, PIGNOLS et SALLEDES se sont groupées en Syndicat d'Etudes du BAS - LIVRADOIS qui a été constitué par arrêté de Mr le Préfet en date du 25 Octobre 1956.

Ce Syndicat a été transformé en Syndicat d'exécution et d'exploitation par arrêté du 18 Juillet 1960 et il regroupe les communes ci-dessus, à l'exception de celle de SAINT DIER D'Auvergne.

Par la suite, les communes de CUNLHAT, SAINT ELOY LA GLACIERE, SAUXILLANGES et ECHANDELYS ont adhéré au Syndicat pour la desserte de certains de leurs hameaux. Par délibération en date du 21 Novembre 2003, l'extension pour la totalité du territoire des communes de ST ELOY et ECHANDELYS a été acceptée. Par délibération en date du 02 Décembre 2005, le transfert du réseau de la commune de CUNLHAT a été accepté.

Le Syndicat regroupe actuellement 15 communes

2 - SITUATION GENERALE DU SYNDICAT :

La population sédentaire de **5 773 habitants** augmente fortement en période estivale. Le Syndicat compte désormais **4 621 abonnés** (1 compteur = 1 abonné) en 2009.

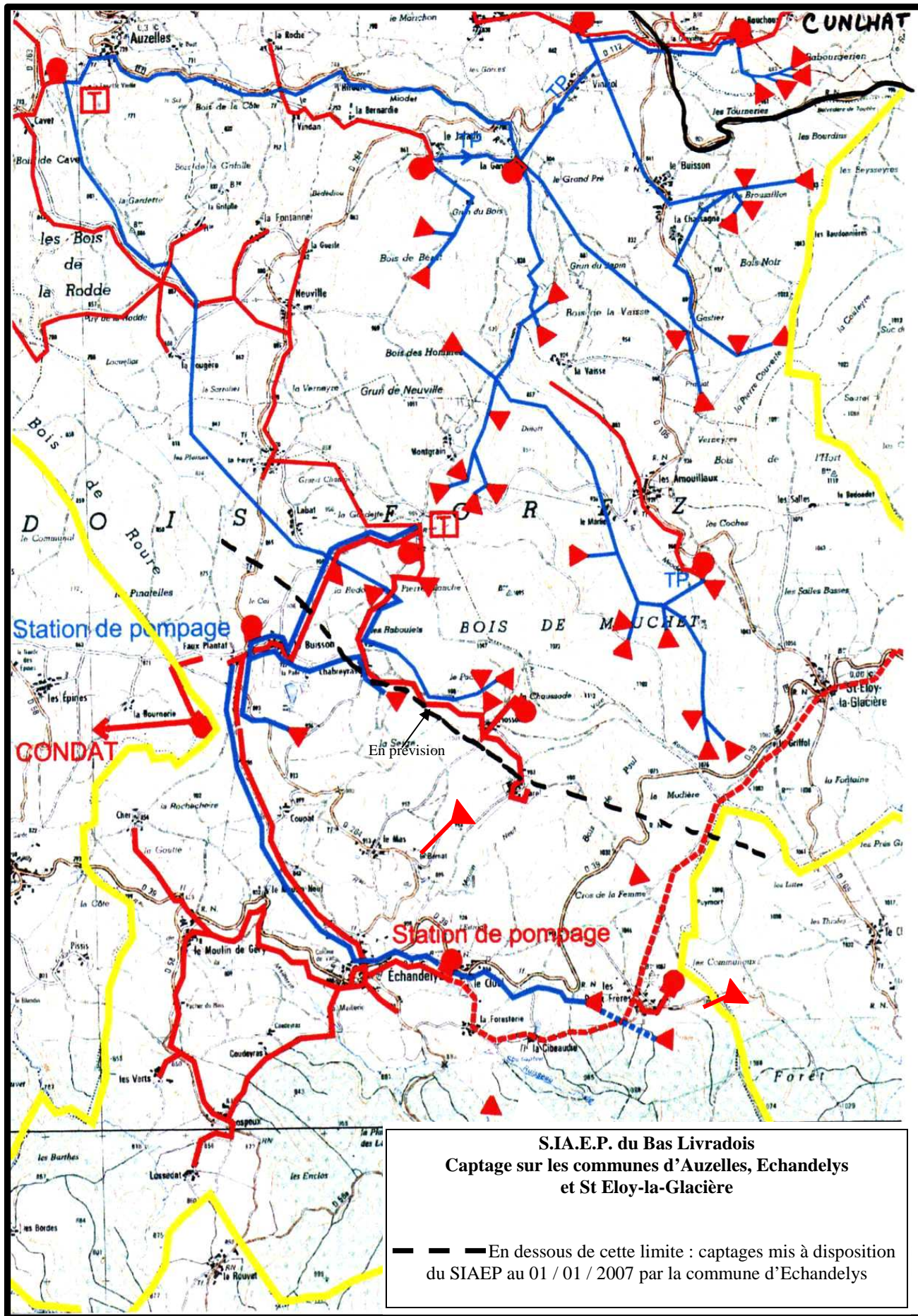
NOMBRE DE COMPTEURS

	AN 2005	AN 2006	AN 2007	AN 2008	AN 2009
AUZELLES	322	326	333	334	337
BROUSSE	365	368	370	371	373
CEILLOUX	152	153	159	161	160
CUNLHAT	72	843	850	853	856
CHAPELLE-AGNON (non adhérente)	3	3	3	3	3
DOMAIZE	259	261	264	267	267
ECHANDELYS	38	38	206	220	250
EGLISENEUVE DES LIARDS	107	109	110	110	110
MANGLIEU	297	302	305	309	311
PIGNOLS	149	152	151	152	157
SAINTE DIER (non adhérente)	14	14	14	14	15
SAINTE ELOY LA GLACIERE	25	25	27	27	66
SAUXILANGES	43	44	44	44	44
SAINTE JEAN DES OLLIERES	396	399	398	399	400
SALLEDES	326	330	333	337	343
SUGERES	440	442	441	444	446
TOURS SUR MEYMONT	473	476	476	477	483
TOTAL	3481	4285 <i>Reprise réseau Cunlhat</i>	4484 <i>Reprise réseau Echandelys</i>	4522 <i>dont 443 compteurs secondaires</i>	4621 <i>dont 452 compteurs secondaires</i>

La variation à la hausse en 2009 est de 2.19 % (intégration facturation St Eloy la Glaciere et alimentation des derniers villages d'Echandelys).

MODE DE GESTION : Le Syndicat est un établissement public à régie personnalisée, doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale, il ne perçoit pas de ressources sous forme d'impôt, il perçoit des subventions (Conseil Général et Agence de l'eau.).

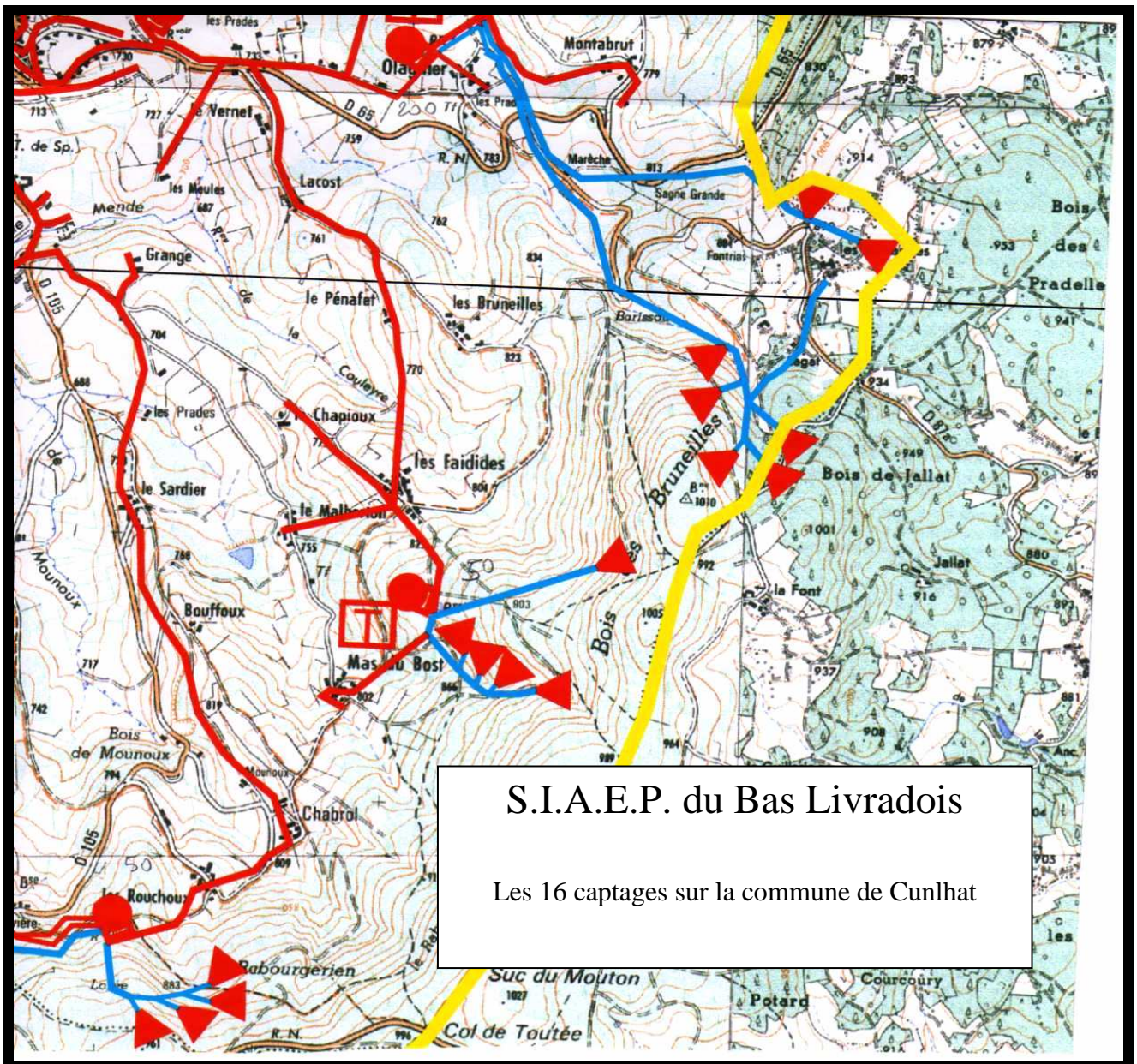
3 - ASPECT TECHNIQUE :



S.I.A.E.P. du Bas Livradois
Captage sur les communes d'Auzelles, Echandelys
et St Eloy-la-Glacière

--- En dessous de cette limite : captages mis à disposition
 du SIAEP au 01 / 01 / 2007 par la commune d'Echandelys

Plan de situation des 38 captages situés sur les communes d' AUZELLES- ST ELOY -ECHANDELYS.



Le Syndicat dispose donc de 54 captages, de 22 réservoirs d'une capacité de 4470 m³, de 3 stations de traitement et de **plus 630 kms** de conduites (branchements non compris).

La majorité du réseau fonctionne par gravité et il existe des pompages : ceux internes aux stations, sur la commune de Saint Jean des Ollières : pour l'alimentation du village de la Garde, sur la commune d'Echandelys : un au village du Faux-Plantat pour l'alimentation de la station de Labat, un au village du Faux-Plantat pour l'alimentation de la station de Labat, un à la station de Labat pour l'alimentation du village de Fiosson, un au réservoir du Cluel pour refouler l'eau à Deux Frères, un surpresseur à Deux Frères pour améliorer la desserte en eau potable du Bourg, du Griffol, de Sagneneyre, de Mongheol commune de St Eloy et Deux Frères sur la commune d'Echandelys et un sur la commune de Cunlhat pour l'alimentation des branchements au Col de Toutée.

Une interconnexion existe entre le S.I.A.E.P du BAS LIVRADOIS et

- le Syndicat RIVE GAUCHE de la DORE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT-LES-MONTBOISSIER à qui le Syndicat vend de l'eau.

- le Syndicat de la FAYE et la commune de la CHAPELLE AGNON (jusqu'au 31 Décembre 2009) qui alimentent quelques villages de TOURS et de CUNLHAT en raison de leur situation géographique.

4 - ASPECTS STATISTIQUES :

a - Volumes

ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009
PRODUITS	534 785 m3	630 000 m3 <i>environ</i>	493 409 m3	621 800 m3	634 100m3

Cette production est le volume d'eau prélevé sur les ressources du milieu naturel, et comptabilisé dans différents points de comptage.

VENTES	2005	2006	2007	2008	2009
- Aux abonnés <i>(relevé 2009)</i>	301 654 m3	392 200 m3	353 144 m3	356 000 m3	373 055 m3
- St RiveGauche	145 141 m3	112 380 m3	40 565 m3	89 227 m3	93 203 m3
- Commune Laps	1 796 m3	15 631 m3	21 509 m3	23 255 m3	9 936 m3
- Commune de Condat	Néant	Néant	1 171 m3	4 059 m3	4 498 m3
	<u>448 591 m3</u>	<u>520 221 m3</u>	<u>417 389 m3</u>	<u>472 541 m3</u>	<u>480 692 m3</u>

b - Ratio de facturation

Il s'agit du rapport entre l'eau vendue et l'eau comptabilisée aux compteurs généraux.

2005	2006	2007	2008	2009
0.84	0.82 environ	0.85	0.76	0.76

La perte d'environ 24 % correspond aux fuites, au service incendie, aux vidanges de canalisations, à l'entretien des châteaux d'eau **mais aussi à la mise en route et aux lavages des stations où une grande quantité d'eau a été nécessaire.**

La période de relevé pour les abonnés peut légèrement influencer ce calcul puisque la période prise en compte débute mi Avril pour se terminer en Septembre.

c - Consommation pour l'année 2009

Moyenne journalière totale d'eau fournie 1 316 m3 dont :

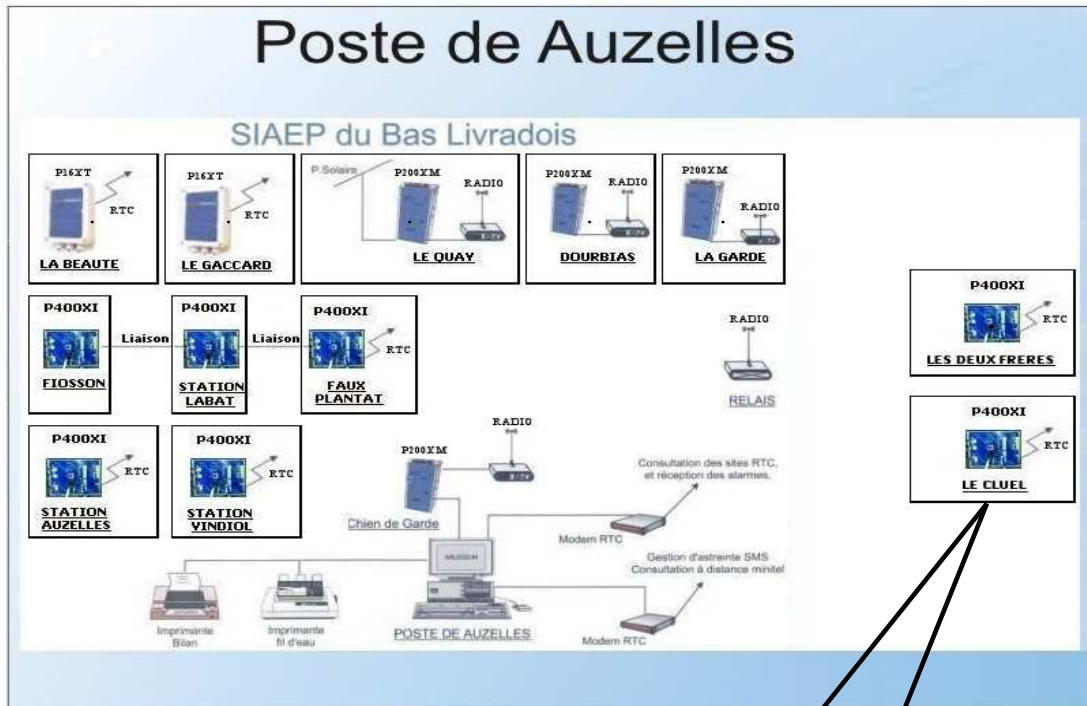
- Moyenne journalière par abonnés	1 022 m3
- Moyenne journalière par Syndicat RIVE GAUCHE	255 m3
- Moyenne journalière Laps	27 m3
- Moyenne journalière Condat	12 m3

La moyenne de consommation de **80 m3** par compteur d'abonné est sensiblement la même à celle de 2008.

Jusqu'à présent la référence INSEE qui était prise en compte était de 120 m3 par abonné.

Elle est cependant contestée au sein même des Agences le l'Eau.

Il est difficile de trouver une réponse unanime sur le niveau de la consommation d'eau du robinet moyenne en France pour un ménage ou un individu, aucun organisme ne paraît avoir centralisé ce type d'information.



Defaut radio

Defaut RTC

STATION DU CLUEL

Réservoir
Page principale

SURPRESSEUR 1

Surpresseur 1 en **ARRET**
 Surpresseur 1 en défaut **ABSENT**
 Temps de marche : 216:27:44 Heure(s)
 Temps de marche jour : 00:00:00 Heure(s)
 Nbre de denarriage : 192,00
 Nbre de denarriage jour : 0,00

SURPRESSEUR 2

Surpresseur 2 en **ARRET**
 Surpresseur 2 en défaut **ABSENT**
 Temps de marche : 217:15:34 Heure(s)
 Temps de marche jour : 00:00:00 Heure(s)
 Nbre de denarriage : 178,00
 Nbre de denarriage jour : 0,00

DIVERS

Manque tension **ABSENT**
 Acquittement défaut **ABSENT**
 Défaut alim. télégestion **ABSENT**
 Défaut batterie télégestion **ABSENT**
 Intrusion station **ABSENT**
 Intrusion réservoir **ABSENT**
 Gestion des alarmes sur **NORMAL**
 Ordre de marche vers Deux Frères **ABSENT**
 Inondation puisard **ABSENT**
 Marche process sur pression **ABSENT**
 Pression Haute **ABSENT** / Basse **ABSENT**

Débit : 0,00 m3/h

Niv. : 1,52 m

Index refoul. Deux Freres 5669,00 m3 Jour : 0,00 m3

Niv. haut réservoir **ABSENT** Niv. haut bache **ABSENT**
 Niv. bas réservoir **ABSENT** Niv. bas bache **ABSENT**
 Déf. ana. niv. Rés. **ABSENT** Déf. ana. niv. bache **ABSENT**

Ci-dessus : synoptique du système de télésurveillance vu depuis le poste central

Nous rappelons que progressivement le Syndicat met en place la télésurveillance qui permet de contrôler le bon fonctionnement du réseau depuis Auzelles.

Un rapport quotidien est émis automatiquement pour rendre compte des éventuelles fuites ou défaillances techniques.

Toutes les informations sont recueillies par liaisons radio ou par les lignes téléphoniques évitant ainsi des déplacements.

d - Travaux

1-Le point sur les travaux en cours dans le cadre de la mise aux normes de la qualité de l'eau (réduction du taux de l'arsenic).

* **Unités de traitement de Faidides et Olnagier:** Génie Civil : les travaux ont commencés au mois de Mars. Au mois d'août les bâtiments étaient hors d'eau. En Décembre il reste les travaux de crépis, d'isolation et de finitions. L'entreprise devrait continuer à faire les raccordements aux réseaux et ouvrages existants ainsi que les équipements de second oeuvre début 2010.

Traitement : Réalisation en partie de l'équipement hydraulique qui, après interruption reprendront en Février 2010. Quant aux travaux d'équipement électrique l'entreprise interviendra en Mars 2010 pour une mise en service en Juillet 2010.

* **Stations de pompage du Cluel et de Deux Frères** : les travaux sont réalisés, il ne reste plus qu'à procéder à leur réception.

Pendant l'été les villages du Cluel, la Cibaudie, Deux Frères sur la commune d'Echandelys ainsi que le Bourg, Mongheol, Sagneneyre, le Griffol sur la commune de Saint Eloy la Glacière ont été alimentés en eau traitée.

* **Travaux adduction (lot n°1)** Tronçons Bourg d'Auzelles, Rouchoux / Vindiol, Deux Frères / Cluel- AEP l'Hyrodie, Chalet la Guelle- régulation au réservoir Croix Ste Anne- Empierrement chemin d'accès réservoir de Vindiol : les travaux ont été réceptionnés en Mars 2009.

* **Renouvellement de la conduite de Vindiol à Dourbias** sur une 1^{ère} tranche de 3 kms commençant à Dourbias. Les travaux sont presque terminés. Ils ont été interrompus par les intempéries et reprendront dès que le temps le permettra.

* **Branchements en plomb** : changement de 7 branchements en plomb dans le Bourg d'Echandelys.

* **Procédure administrative pour la mise en conformité du captage du Cluel** : nous en sommes à la phase d'établissement du dossier de déclaration du code de l'environnement et autorisation du code de la santé publique.

2-Travaux à terminer ou à programmer en 2010

* Unités de traitement de CUNLHAT (Olnagier et Faidides).

* La tranche conditionnelle pour le renouvellement de la conduite de Vindiol à Dourbias.

* Les travaux pour le renouvellement de la canalisation (2^{ème} tranche) route de la Chapelle à Cunlhat commenceront début de printemps 2010.

* Il est prévu de programmer le renforcement et l'aménagement de l'antenne du village de Chaumat sur la commune de Sugères ainsi qu'un aménagement du réseau en amont de l'école jusqu'à la sortie du Bourg de Tours sur Meymont.

* La commune de Cunlhat prévoit l'étude pour l'aménagement de la Rue des Charrons. Les travaux pourraient se faire en coordination avec le SIAEP du Bas Livradois.

3-Branchements

* Réalisation de 28 branchements nouveaux,

* Réouverture de 12 branchements,

* Demande par les abonnés de la dépose de 16 compteurs au 31/12/2009.

5 - QUALITE DE L'EAU :

Suivant un programme établi par l'Agence Régionale Santé Auvergne, en 2009 43 analyses ont été faites par le laboratoire de contrôle des eaux dans les différents points de prélèvements suivants :

AUZELLES : le Bourg - Vindiollet - la Fougère - le Buisson

BROUSSE : le Bourg - Montboissier

CEILLOUX : le Bourg – Pradelles – Dourbias et le Château des Martinanches sur St Dier

CUNHAT : 5 points dans le Bourg - Vironne - les Collanges - le Vernet - la Forêt de l'Aventure – le Perrier

DOMAIZE : le Bourg

ECHANDELYS: le Mas - Le Bourg

EGLISENEUVE des LIARDS : le Bourg

MANGLIEU : le Bourg

PIGNOLS : Domaine de Pradat

SAUXILLANGES : la Gardézie

SALLEDES : le Bourg

ST ELOY : les Amouillaux

ST JEAN des OLLIERES : le Bourg

SUGERES : Néant

TOURS SUR MEYMONT : le Bourg

Les résultats sont envoyés aux communes par le SIAEP pour information et affichage.

30 ont été faites **aux stations ou aux réservoirs** de Cavet, Labat, Vindiol, Faidides, Olganier, **et sur certains captages**.

Remarques et conclusions en général (synthèse élaborée à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en oeuvre par la ARS).

En application du code de la santé, le bilan réglementaire du contrôle sanitaire des eaux concernant leur propre unité de distribution est envoyé aux abonnés avec la facture.

Bactériologie: Qualité bactériologique satisfaisante. Sauf incidents rares, les eaux distribuées sont indemnes de germes indésirables.

Si une analyse se révélait non conforme, dès connaissance des résultats, le nécessaire est fait (purge, chloration supplémentaire)

Physico-chimique et traces inorganiques:

Minéralisation : Eau douce, très peu calcaire pouvant présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux.

Nitrates : Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Fluor : Eau très peu fluorée, ne participe pas à la prévention de la carie dentaire.

Pesticides : Pas de traces de pesticides.

Autres paramètres :

- **PH** : **eau non traitée** : pH de 5,75 au Buisson commune d'Auzelles (Eau acide), **eau traitée** : pH de 8,35 à la Fougère commune d'Auzelles (*le traitement de Labat permet de corriger l'acidité de l'eau*).

- **Arsenic** : En plus du suivi régulier qui est effectué, un autocontrôle en sortie des stations de traitement est fait pour assurer la maintenance de celles-ci (*recharge en GEH pour arsenic et neutralité pour reminéralisation*).

En sortie des unités de traitement le taux est inférieur à 5µg/l mais en bout de certains réseaux l'arsenic n'est pas encore éliminé les conduites étant chargées, cela risque de prendre un peu de temps mais la situation devrait être durablement corrigée.



Bulletin d'analyse

Demandeur de l'analyse

Adresse de facturation

DDASS DU PUY DE DOME
60, Avenue de l'Union Soviétique
63057 CLERMONT FERRAND
Réf : 233437

SIAEP DU BAS LIVRADOIS
Mairie d'AUZELLES
63590 AUZELLES

Prélevé à :

Produit : Eau de consommation humaine au point de mise en distribution
(Code de la Santé Publique - article R 1321-1 et suivants)
Commune Auzelles
Traitement Station Vindiol

Réception au laboratoire :
Prélèvement effectué le :

29/08/2008 14:35:21
29/08/2008 10:15:00 par PISSAVY N., INSTITUT LOUISE BLANQUET (Prélèvement sous accréditation)

Analyse	Résultat	Limite de Qualité	Réalisé le	Méthode
Analyses bactériologiques				
© Coliformes Totaux	0 UFC/100 ml		29/08/2008	NF EN ISO 9308-1
© Escherichia coli	0 UFC/100 ml	x < 1	29/08/2008	NF EN ISO 9308-1
© Entérocoques	0 UFC/100 ml	x < 1	29/08/2008	NF EN ISO 7899-2
© Dénombrement à 22°	10 UFC/ml		29/08/2008	NF EN ISO 6222
© Dénombrement à 37°	1 UFC/ml		29/08/2008	NF EN ISO 6222
Analyses physico-chimiques				
© pH à 20°C	6.85 Unités pH		29/08/2008	NF T 90-008
© Conductivité à 25°C	119.0 µS/cm		29/08/2008	NF EN 27888
© Chlorures	9.9 mg/l		02/09/2008	NF EN ISO 10304-1
© Nitrates	4.50 mg NO3/l	x <= 50	02/09/2008	NF EN ISO 10304-1
© Nitrites	0.004 mg NO2/l	x <= 0,500	01/09/2008	NF EN ISO 13395
© Sulfates	4.3 mg/l		02/09/2008	NF EN ISO 10304-1
© Titre Alcalimétrique Complet (TAC)	2.5 °F		01/09/2008	Méthode ILB
© Ammonium	<0.05 mg NH4/l		01/09/2008	NF EN ISO 11732
© Dureté	3.4 °F		03/09/2008	Méthode ILB
© Carbone Organique Total	0.36 mg C/l		01/09/2008	NF EN 1484
© Turbidité	<0.2 NTU	x <= 2,0	29/08/2008	NF EN ISO 7027
Mesures sur le terrain				
Aspect (qualitatif)	Normal		29/08/2008	Méthode ILB
© Chlore résiduel total	<0,10 mg/l		29/08/2008	Méthode ILB
© Chlore résiduel libre	<0,10 mg/l		29/08/2008	Méthode ILB
Température de l'eau	9.4 °C		29/08/2008	Méthode ILB
Analyses de traces inorganiques				
© Arsenic	<0.005 mg/l	x <= 0,010	01/09/2008	NF EN ISO 17294-2

Cette analyse nous montre l'efficacité du traitement de la station de Vindiol mise en service en Avril 2008 le taux étant inférieur à 0,005 mg/l.

Clermont-Ferrand, le 08/09/2008

Analyse validée par :
ALAMÉ Josette

Responsable de la diffusion :
ALAMÉ Josette

Page 1 de 1



ACCREDITATION
N° 1-1112
PORTEE COMMUNIQUEE
SUR DEMANDE

Remarques concernant ce rapport:

Seuls les paramètres marqués du symbole © sont couverts par l'accréditation. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation de la Section Laboratoire du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Le nombre de pages est indiqué au bas de chaque feuillet.

6 - RAPPORT FINANCIER :

* Prix de l'eau

a - consommation et abonnement

Il existe un seul tarif consommation d'eau pour l'ensemble des abonnés, et deux sortes d'abonnement;

- un abonnement **principal** pour les habitations ou un premier branchement.
- un abonnement **secondaire** qui concerne les exploitations, les prés et les jardins: ceci depuis l'origine du Syndicat. Ces abonnements ne peuvent être accordés qu'à des usagers possédant déjà un branchement.

b - Redevances de l'Agence de Bassin

Ci-dessous les 6 agences qui ont été créées :

Etablissement public de l'Etat, l'agence apporte des aides financières aux collectivités locales qui réalisent des travaux d'intérêts communs pour une meilleure gestion qualitative et quantitative des ressources eau.

Redevance prélèvement

Elle est perçue sur la facture d'eau et reversée à l'Agence de Bassin LOIRE BRETAGNE par le S.I.A.E.P du Bas Livradois qui est exploitant et qui est tenu de faire une déclaration des volumes prélevés en milieu naturel. De 2007 à 2012 le produit de ces redevances apportera une aide de 2,2 milliards d'euros aux acteurs de l'eau avec l'objectif de retrouver un bon état des eaux à l'horizon 2015.

Redevance pollution domestique

Elle a été profondément modifiée à partir de 2008 dans un souci d'équité et de meilleure lisibilité pour les usagers. En effet, tous les habitants même ceux des petites communes qui étaient exonérés s'acquittent désormais de cette

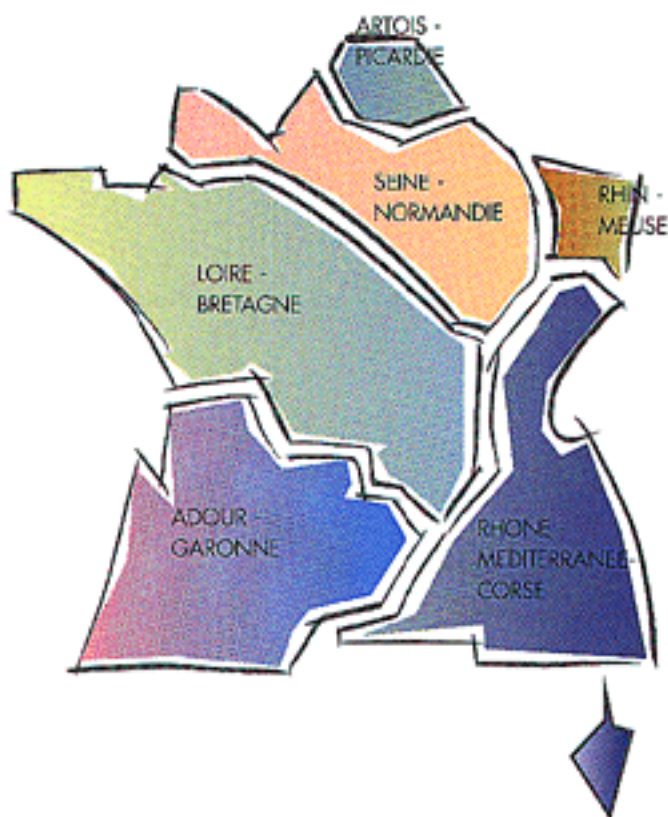
redevance. La mise en place est progressive et s'effectue sur 5 ans pour les habitants qui n'étaient pas redevables (*fin 2012 tout le monde paiera à taux plein*). Elle est calculée sur le volume d'eau consommé.

Cette redevance aide au financement des actions et travaux de préservation du milieu aquatique.

La liste des activités soumises à cette redevance est fixée par arrêté. Les élevages ne sont plus soumis à cette contre-valeur dès lors qu'il est possible de distinguer au moyen d'un comptage bien spécifique la fourniture d'eau faite à l'élevage de celle correspondant à l'habitation.

c - Contrôle légal de la qualité de l'eau

Il s'agit des frais d'analyses d'eau effectuées et qui se sont élevés à 22 051 Euros HT en 2009.



d - T.V.A (Taxe sur la Valeur Ajoutée)

La fourniture de l'eau dans le cadre du service public est obligatoirement imposable à la TVA pour ce qui concerne les communes ou collectivités d'au moins 3 000 habitants, elle est soumise au taux réduit de 5,5%.

e - Encours de la dette au cours de l'exercice 2009

Capital au 01/01/2009	Annuité	Capital remboursé	Intérêts remboursés
671 089,53 €	69 788,16 €	40 847,45 €	28 940,71 €

f - Prix de l'eau

	<i>Année 2009</i>	<i>Année 2010</i>
<u>Abonnés</u>		
- Abonnement principal.....	38.70 €	38.70 €
- Abonnement secondaire.....	19.35 €	19.35 €
- Prix du m3.....	0.906 €	0.92 €
- Redevance prélèvement (par m3).....	0.06 €	0.07 €
- Contrôle qualité de l'eau (par m3).....	0.05 €	0.06 €
- Redevance pollution appliquée aux abonnés (par m3)		
Sauxillanges.et Cunlhat.....	0.220 €	0.230 €
Autres communes.....	0.088 €	0.138€
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Syndicat RIVE GAUCHE</u>		
-Consommation à partir du 1 ^{er} m3 à compter du 01/01/ 2006	0.40 €	0.43 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de LAPS</u>		
- Prix du m3.....	0.50 €	0.53 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de CONDAT les MONTBOISSIER</u>		
- Prix du m3.à compter de la date de mise en service courant 2007.....	0.51 €	0.53 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5%

DETAIL D'UNE FACTURE

Ce détail correspond à une facture pour un branchement principal dans une commune soumise à la redevance pollution depuis 2008 et ayant une consommation de 120 m³ (référence INSEE pour établir ce calcul).

ANNEE 2009

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m3</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
-Abonnement principal.....	1	38.70	38.70
-Consommation.....	120	0.906	108.72
-Redevance prélèvement.....	120	0.06	7.20
-Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.05	6.00
- Redevance pollution.....	120	0.088	10.56
Total eau soumis à TVA.....			171.18
Total TVA à 5.5 %.....			9.42
TOTAL EAU.....			180.60 €

ANNEE 2010

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m3</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
-Abonnement principal.....	1	38.70	38.70
-Consommation.....	120	0.92	110.40
-Redevance prélèvement.....	120	0.07	8.40
-Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.06	7.20
- Redevance pollution.....	120	0.138	16.56
Total eau soumis à TVA.....			181.26
Total TVA à 5.5 %.....			9.97
TOTAL EAU.....			191.23 €

RAPPEL : Prix moyen du m³ en 2008 pour une consommation de 120 m³ :
1,2545 Euros hors TVA mais avec les taxes et redevances.

Prix moyen du m³ en 2009 pour une consommation de 120 m³ :
1,4265 Euros hors TVA mais avec les taxes et redevances.

CONCLUSIONS GENERALES

- Le nombre des abonnés a passé de 4522 à 4621.
 - La consommation moyenne annuelle par abonné est sensiblement la même (80 m3).
 - Le rendement du réseau (76 % en 2008 et en 2009) est stable (*la consommation d'eau utilisée pour le lavage des stations de traitement a certainement eu une incidence sur la baisse de rendement*). Le service technique, malgré le système de télé gestion doit rester toujours très vigilant.
 - Le prix de l'abonnement a été fixé à 38.70 € : soit 3.2% d'augmentation. Quant au prix du m3, il a été augmenté de 12.88% portant ainsi le prix du m3 à 1,016 € hors TVA (*redevance pollution non comprise*) en 2009.
 - Achèvement des travaux programmés pour la mise aux normes de la qualité de l'eau (*unités de traitement de Cunlhat*) afin que tous les abonnés de la commune puissent être alimentés par une eau traitée.
 - Les périmètres de protection des captages font l'objet de 3 procédures :
 - * L'arrêté préfectoral du 19/11/2009 a déclaré d'utilité publique la protection des captages d'eau potable dits « S.I.A.E.P du Bas Livradois ». L'EPF SMAF auquel adhère le Syndicat va être sollicité pour apporter son aide dans les phases administratives et judiciaires de la procédure d'acquisition des terrains.
- La notification de cet arrêté va enfin permettre de demander le solde d'une grande partie des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (*depuis 2006 pour la 1^{ère} tranche*).
- Le montant d'environ 550 000 € pourra être perçu en début d'année ce qui atténuera les charges d'intérêts de la ligne de trésorerie de 2 000 000 d'Euros ouverte en Octobre.
- Cela permettra aussi de concrétiser le programme de travaux prévu pour 2010.
- * Les 2 autres procédures (*Cunlhat et Echandelys*) ne devraient plus trop tarder à aboutir.

- Mr Patrick DELTOUR 1^{er} Vice Président a démissionné de son poste pour convenance personnelle. Une élection aura lieu lors de la prochaine réunion pour nommer un nouveau Vice Président..
- Mr GORET Jean Claude le remplace en temps que délégué de la commune de Manglieu.
- La commune de Pignols a remplacé Mr MARION Bruno par Mr TAISNE Pierre.
- Décès prématuré de Mme GODIN Marie- Laure, déléguée de la commune d'Egliseneuve des Liards et qui fut 1^{ère} Vice Présidente pendant plus de 6 ans lors du précédent mandat. Elle a été remplacée par Mr Georges MORAKIS.

